

Signification héraldique du blason

Le blason, fort de sens, représente la ville de Saint-Nom-la-Bretèche.



Les armoiries de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ont été adoptées en séance du Conseil municipal le 27 février 1970, sur proposition de M. André Fontelle, conseiller municipal.

Leur « blasonnement » (description) est celui-ci :

« D'or (jaune) à la fasce breteulée de sable (noir), accompagné en chef de trois quintefeuilles de sinople (vert) et en pointe d'un lion à la queue fourchée de gueules (rouge). L'écu (support des armoiries, à l'origine un bouclier) timbré (surmonté) de la couronne murale d'or à trois tours (attribut traditionnel des armoiries communales) maçonnée et ouverte de sable ».

Explications :

- La *fasce breteulée* figure une bretèche (ou bretèche), élément de fortification à l'époque médiévale, qui évoque bien entendu le nom de la cité (armes « parlantes »)
- Les *quintefeuilles* symbolisent la forêt de Marly-le-Roi dont une partie importante (400 ha) se trouve sur le territoire de la commune
- Le *lion à la queue fourchée* est un emprunt aux armes des comtes de Montfort-l'Amaury (« *de gueules au lion à la queue fourchée d'argent* »), dont Amaury VI (fils du célèbre Simon IV, qui mena la croisade contre les Albigeois) concéda des droits sur ce fief en faveur des moines cisterciens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay. On peut aussi y trouver une allusion aux armes de Lyonnell de Bournonville, noble seigneur du Boulonnais, qui posséda le fief de La Bretèche durant la guerre de Cent-Ans, et perdit la vie en tentant de le récupérer (de sable au lion d'argent).

La devise latine *Angulus Ridet* signifie « Ce coin nous sourit »